



# Mairie de LESCHAUX

## 74320 LESCHAUX

### ARRETE MUNICIPAL N° A312026

Le Maire de la Commune de LESCHAUX,

**Vu** les articles L2213 à L2213-6.1 du Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

**Vu** l'article L131-1 à L313-3 du Code de la Voirie Routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

**Considérant** la demande d'arrêté de police de la circulation du 08/04/2026 formulée par EUROVIA ALPES ANNECY, TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par M. PONCET Alexy,

#### Objet :

**Arrêté de police de la circulation  
Travaux de réfection de giratoire  
et d'enrobés au col de Leschaux**

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Sur la période du 13/04/2026 au 15/04/2026, soit une durée de 3 jours, l'entreprise EUROVIA ALPES ANNECY est autorisée à intervenir sur la voie publique afin de réaliser des travaux de réfection d'un rampart de giratoire ainsi que des travaux d'enrobés sur la RD 912 au niveau du col de Leschaux.

#### ARTICLE 2 :

Les travaux d'aménagement du rond-point entraîneront une circulation alternée, régulée par des feux tricolores. Les travaux d'enrobé concerneront à la fois le parking public et les abords de la Baratte, y compris le parking privé. Ces interventions pourront occasionner des restrictions d'accès aux zones concernées.

Les travaux auront lieu uniquement en journée, de 8h à 17h. En dehors de ces horaires, la circulation se fera sans restriction particulière.

#### ARTICLE 3 :

La gestion, la sécurité et l'entretien des chantiers sont assurés par l'entreprise EUROVIA ALPES ANNECY qui sera responsable de l'installation des panneaux de pré-signalisation et de signalisation nécessaires.

#### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis :

- A l'entreprise EUROVIA ALPES ANNECY,
- À la Préfecture de la Haute-Savoie,
- Au Conseil Départemental DR Arrondissement d'Annecy,
- À M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Saint-Jorioz

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### ARTICLE 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait à Leschaux, le 08 avril 2026

Le Maire,

Monsieur DAGAND Bernard

